



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

**Date de convocation** : 27/05/2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT.

### **Absents excusés :**

Marlène BACQUET – Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à Agnès PETYT – Laurent HUTIN donne procuration à André-Marie FORRIERRE – Floriane THIELAIN donne procuration à Isabelle GALLOIS – Mathieu WARENGHEM donne procuration à Jérôme MELI – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE donne procuration à Maïté LEFEBVRE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

### **GESTION DES EMPRUNTS RELATIFS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU CHATEAU (délibération 2025-029)**

Le prêt relai contracté en attente du versement des subventions accordées pour la réhabilitation de la salle des fêtes du château doit être soldé au 04 mars 2026 pour la somme de 454 533,75 € (capital 450 000 € et intérêts 4 533.75 €). Il est possible d'en solder une partie par anticipation, ce qui permettra de réduire la dépense au chapitre 66 de la section de fonctionnement du budget. La trésorerie permet de régler 150 000 € du prêt relai.

**Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au remboursement partiel anticipé du prêt relai à hauteur de 150 000 €.**

S'agissant des 300 000 euros restants à rembourser du même prêt relai (capital emprunté 450 000 €), il est plus raisonnable de recourir à l'emprunt classique afin laisser un temps nécessaire à abonder la trésorerie, tout en permettant de réaliser les autres investissements engagés.

Le Crédit Agricole Nord de France accepte la consolidation, et propose un prêt long terme à taux fixe en substitution du prêt relai dont les caractéristiques sont :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 10 ans
- A taux fixe de : 3,61 %
- Avec 600 € de frais de dossier

Le cout total du crédit s'élèvera à 58 738,17 €.

**Le conseil municipal APPROUVE la substitution du prêt relai par un prêt long terme de 300 000€, et AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de  
**Walincourt-Selvigny**

Pour extrait conforme  
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture de  
Cambrai le 10/06/2025

Le Maire,  
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CASEZ.

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>